



**Bientôt 50 ans
au service
des collectionneurs**



**La Fédération Française
des Véhicules
d'Époque**

FFVE





LES RÉSULTATS OBTENUS PAR LA FFVE

Depuis bientôt 50 ans, la FFVE a été de tous les combats pour permettre aux collectionneurs d'utiliser leurs véhicules et de rouler en toute liberté :

- ▶ La carte grise de collection CGC qui permet l'immatriculation de véhicules dépourvus de papiers ou ne pouvant répondre aux normes françaises actuelles dans le cas des véhicules importés ;
- ▶ Le retrait de la directive européenne concernant les véhicules en fin de vie qui avait pour but de les détruire (Strasbourg 1999) ;
- ▶ La mise au point des additifs sans plomb suite aux tests effectués à Montlhéry ;
- ▶ La dispense des phares allumés de jour ;
- ▶ La réglementation sur les manifestations en démonstration et régularité ;
- ▶ La survie des véhicules militaires ;
- ▶ Le nouveau système d'immatriculation des véhicules SIV en 2009, avec la fin des limites géographiques de circulation pour les véhicules en CGC ;
- ▶ Le contrôle technique adapté à tous les véhicules en CGC : normes et tolérances ;
- ▶ L'exemption des véhicules en CGC des procédures Véhicules Gravement Endommagés (VGE) et Véhicules Economiquement Irréparables (VEI) ;
- ▶ L'immatriculation des kits-cars, répliques et transformations de plus de 30 ans en CGC ;
- ▶ Les droits de douanes de 29,6 % à 5,5 % en 2014 pour l'importation des véhicules hors UE ;
- ▶ L'exemption des véhicules de collection de l'ISF.



POURQUOI NOUS REJOINDRE ?



Afin d'être représentatif et reconnu, notre mouvement a besoin du soutien de tous : clubs, musées, mais aussi professionnels qui ont rejoint la FFVE dès 2002. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de poids pour que les décisions prises par les pouvoirs publics ne nous empêchent pas de vivre notre passion :

- ▶ Utiliser nos véhicules historiques en toute liberté tout en respectant les règles du droit commun.
- ▶ Soutenir les professionnels dont l'activité dépend peu ou prou des véhicules historiques en assurant la commercialisation, l'entretien et la logistique autour de nos véhicules. Parmi eux, on trouve des éditeurs, des assureurs, des experts, des commissaires priseurs, etc.
- ▶ Soutenir l'action de nos musées, pierre angulaire de la défense et la mise en valeur de ce patrimoine culturel et technique.



Alors, si votre activité économique dépend des véhicules historiques ou si vous êtes administrateur d'un club de véhicules anciens, rejoignez-nous au plus vite pour défendre ensemble nos intérêts et/ou préserver votre activité professionnelle !



LES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Face à l'augmentation croissante du nombre de ses adhérents, la FFVE a décidé en 2006 de nommer des délégués régionaux qui assurent la liaison entre les clubs et le conseil d'administration. Au nombre de dix-huit, ils couvrent les régions suivantes :





La communication de la FFVE est assurée par le Bureau et son Président. La FFVE dispose de plusieurs outils au service des amateurs de véhicules historiques :

■ LE SITE INTERNET

www.ffve.org

Site institutionnel permettant de retrouver toutes les informations sur notre mouvement :



- ▶ Fiche descriptive de nos adhérents ;
- ▶ Nombreux dossiers à télécharger (demande attestation pour CGC, formulaires d'adhésion, manifestations...);
- ▶ Bilan détaillé de chaque dossier sur lequel la FFVE travaille en permanence.



■ L'AUTHENTIQUE

Édité par la FFVE trois fois par an et distribué à nos adhérents, aux responsables politiques (députés, sénateurs, députés européens français, préfets...), L'Authentique est aussi disponible auprès des délégués régionaux et fait le point sur l'évolution de

notre passion au travers de nombreux articles sur la législation, les manifestations, les adhérents (clubs, musées ou professionnels...).

■ LES FLASH-INFOS

Aussi souvent que nécessaire, la FFVE publie par email un flash infos pour faire le point sur l'actualité et la législation. Ces emails peuvent et doivent être redistribués au plus grand nombre.

Via le site web, vous pouvez vous y abonner et ainsi être tenu au courant en temps réel.



Face aux menaces permanentes sur la liberté de circuler, la Fédération est aujourd'hui reconnue puisqu'elle représente :

■ UNE FORCE ÉCONOMIQUE

En 2016, la FFVE représente :

- ▶ 1 200 clubs ;
- ▶ 230 000 collectionneurs ;
- ▶ 800 000 véhicules ;
- ▶ 40 musées ;
- ▶ 200 professionnels.

L'activité autour des véhicules historiques génère un chiffre d'affaires annuel estimé à 4 milliards d'euros.



Elle représente aussi :

- ▶ 20 000 emplois directs,
- ▶ 250 000 nuits d'hôtels par an.

■ LE PATRIMOINE ET LA MÉMOIRE INDUSTRIELLE DE NOTRE PAYS

Grâce à toutes nos actions, le Ministère de la Culture reconnaît en 2001 les véhicules anciens comme patrimoine culturel, mémoire industrielle et historique.

Chaque année en septembre, la FFVE est partenaire des Journées Européennes du Patrimoine.

■ UTILITÉ PUBLIQUE

La FFVE est reconnue d'Utilité Publique par décret du 9 février 2009.



Au sein de son Conseil d'Administration de 24 membres élus par les représentants des clubs, musées ou professionnels adhérents, la FFVE dispose d'un Bureau de huit membres :

Président : **Alain Guillaume**

4 Vice-présidents :

Finances : **Céline Poussard**

Manifestations : **Michel Clin**

Motos, sécurité, écologie : **Patrick Le Parc**

Secrétaire : **Pascal Rousselle**

3 membres :

Secrétaire adjoint : **Christian Simonetti**

Membres : **Valy Giron – Bruno Tabare**

Et d'un directeur général :

Laurent Hériou

L'organigramme complet est consultable sur le site www.ffve.org



**Fédération Française
des Véhicules d'Époque**

Siège administratif :

FFVE

BP 40068 - 92105 Boulogne-Billancourt Cédex

E-mail : secretariat@ffve.org

Site internet : www.ffve.org